



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} décembre 2022

Le comité mixte France-Italie-Espagne s'accorde sur une réponse commune aux défis auxquels est confronté le secteur vitivinicole

Le comité mixte France-Espagne-Italie pour le secteur vitivinicole a tenu sa cinquième réunion plénière à Rome le 30 novembre, suite à sa création à l'été 2017. Il s'agissait de la première réunion plénière à se tenir en Italie après l'adhésion de ce pays au comité mixte en 2021. Ce comité réunit dans une même enceinte les professionnels et les administrations des trois principaux producteurs de vin de l'UE, qui représentent ensemble plus de 85 % de la production communautaire.

La réunion était présidée par Luigi Polizzi (directeur général des politiques internationales et européennes au ministère italien de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et des forêts), Philippe Duclaud (directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises au ministère français de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire) et Esperanza Orellana (directrice générale de la production et des marchés agricoles au ministère espagnol de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation), en présence des principales organisations représentant le secteur dans les trois pays.

La réunion a rappelé les objectifs de ce comité, qui vise à améliorer les relations entre les professionnels et les administrations des trois pays afin de créer un climat approprié de dialogue et de confiance qui leur permette de travailler ensemble, de partager une vision économique, pour laquelle les administrations préparent des bulletins trimestriels avec les principaux indicateurs du secteur, et d'établir des positions communes pour défendre le secteur au niveau européen et international.

L'ordre du jour de la réunion était axé sur l'analyse de la situation du marché et de ses perspectives, ainsi que sur l'examen de questions liées au vin, aux politiques de santé et de promotion, à la durabilité de la production vinicole et à la nouvelle proposition de règlement sur les indications géographiques qui est actuellement débattue au niveau européen.

Au cours de la réunion, il a été convenu que les trois ministères enverront une lettre commune à la Commission européenne pour demander qu'il n'y ait pas de discrimination à l'encontre des produits vitivinicoles dans les politiques de promotion des produits agricoles de l'Union européenne. Ces politiques sont essentielles pour garantir la compétitivité du secteur.

Dans cette lettre, ils demandent également à la Commission d'adopter dès que possible le règlement délégué sur les ingrédients des produits vitivinicoles, comme convenu lors de la récente réforme de la PAC. Ce règlement devrait réaffirmer la spécificité des règles relatives à l'étiquetage des informations nutritionnelles et des ingrédients, ainsi que la digitalisation comme outil d'innovation pour l'information des consommateurs.

En ce qui concerne la situation du marché, il sera également demandé à la Commission européenne un suivi exhaustif de l'évolution du secteur ainsi que des réponses communes si nécessaire.

En ce qui concerne la durabilité, le débat a porté sur les mesures de durabilité environnementale et économique qui seront abordées dans les prochains mois et auxquelles le secteur s'est toujours engagé, en demandant que les études d'impact correspondantes soient réalisées pour les nouvelles réglementations, afin de permettre leur mise en œuvre de manière réaliste.

Enfin, en ce qui concerne le règlement sur les indications géographiques, les trois pays ont exprimé leurs réserves sur la proposition législative de la Commission et ont informé le secteur qu'ils s'efforceront de faire en sorte que les négociations au Conseil aboutissent à des améliorations significatives qui renforcent le système de qualité, que les indications géographiques représentent dans le secteur vitivinicole.

La prochaine réunion de la plénière du comité mixte aura lieu en France en 2023.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv